

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Rentrée scolaire 2022

Mardi 30 août 11 h

CONFÉRENCE DE PRESSE

ENGAGÉ·ES **POU.R**LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES



SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS 01 45 65 02 56

Métros: Olympiades –

Bibliothèque

Tramway: T3-Maryse

Bastié

Contacts presse Sigrid Gérardin 06 81 61 10 24

Responsable communication
Axel Benoist 06 70 77 34 48 communication@snuep.fr

SOMMAIRE

P 3

Refuser et combattre l'extinction programmée des lycées professionnels orchestrée par le Président et les Ministres

P 4

Manque singulier d'enseignant es dans les lycées pros

P 5

Le Président annonce une réforme d'ampleur des lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage

La double tutelle

L'apprentissage un modèle : vraiment ?

Instrumentalisation des filières

Doublement des PFMP (stages) et rémunération des élèves de terminale

P 11

La transformation Blanquer de la voie pro toujours rejetée par les PLP

P 12

État des lieux

Refuser et combattre l'extinction programmée des lycées professionnels orchestrée par le Président et les Ministres

Lors de sa conférence de presse de rentrée 2022 le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a confirmé son adhésion pleine et entière au projet dévastateur pour les personnels et les élèves de la voie professionnelle scolaire du Président de la République : les lycées professionnels seront réformés en profondeur sur le modèle de l'apprentissage.

Alors que le gouvernement et ses ministres du travail successifs n'ont de cesse de présenter l'apprentissage comme une solution magique contre tous les maux du pays en omettant d'ailleurs d'évoquer sa face cachée peu glorieuse, un ministre relevant du ministère de l'Éducation nationale devrait respecter son devoir de défendre une scolarisation ambitieuse pour tous les jeunes et surtout ceux issus des classes sociales défavorisées. Ce ne fut aucunement le cas pour Pap Ndiaye qui n'a eu qu'une seule phrase, vide de sens et de 10 secondes, pour évoquer cette voie du lycée au cœur d'enjeux socio-économiques essentiels pour notre pays.

Il annonce en revanche une prétendue volonté de lutter contre les discriminations et le décrochage scolaire. Or l'apprentissage en bac pro c'est 40 % de jeunes qui, par des ruptures de contrats subies, restent sur le carreau, sans qualification, obérant de manière alarmante leur avenir professionnel. L'apprentissage est aussi un système structurellement défavorable aux filles (70 % de garçons) et aux jeunes issus de l'immigration maghrébine et subsaharienne. Est-ce ce modèle qu'il veut appliquer aux lycées professionnels qui aujourd'hui accueillent 630 000 jeunes sans condition ?

Le ministère de l'Éducation nationale veut calibrer les filières des lycées professionnels vers les secteurs en pénurie d'emplois, désertés aujourd'hui par les actifs du fait des conditions salariales et de travail déplorables. Ce qui revient à instrumentaliser l'orientation des jeunes de 15 ans vers les métiers les plus pénibles et les moins valorisés. Ce choix est purement scandaleux. C'est aussi une vision étriquée et dangereuse de la formation professionnelle scolaire que de lui assigner comme objectif de répondre essentiellement aux besoins immédiats et locaux des entreprises. Pour le SNUEP-FSU, la carte des formations doit évoluer non pas dans l'intérêt particulier de quelques firmes ou branches professionnelles mais dans l'intérêt général du pays relativement aux défis qui se posent à la société : la transition écologique, la nécessaire réindustrialisation, la prise en charge du grand âge, le renforcement de la Fonction publique.

Le ministère de l'Éducation nationale annonce aussi l'augmentation de 50 % des stages dès la rentrée 2023. Les augmenter de 50 % c'est réduire d'autant la présence des élèves dans nos lycées professionnels. Mathématiquement, ce sont des coupes sombres dans nos horaires disciplinaires auxquels il faut s'attendre et, en toute logique, des suppressions massives de postes de professeurs de lycées professionnels dans les années à venir. Pour les jeunes, c'est un renoncement sans précédent de la part du ministre à la dimension éducative et émancipatrice de leur formation et une entrave organisée à leurs poursuites d'études. C'est aussi laisser à penser un mensonge tenace concernant le rôle formateur de l'entreprise. En stage les élèves sont une main-d'œuvre comme les autres, ils apprennent « sur le tas » uniquement des gestes techniques, sans qu'aucun personnel n'ait du temps dédié pour les accompagner. Le ministère remet au goût du jour la vision extrêmement réactionnaire et restrictive de la formation professionnelle des jeunes, datant d'un autre siècle, plutôt que de renforcer un enseignement global et équilibré entre savoirs généraux et savoirs professionnels dans nos lycées publics.

Le SNUEP-FSU s'engage à porter ses exigences fortes d'augmentation des salaires et à dénoncer et combattre partout ce projet dévastateur et rétrograde du gouvernement et du ministère de l'Éducation nationale pour la voie professionnelle.

Le SNUEP-FSU œuvrera à la mise en place d'une intersyndicale large et unitaire pour contrer ce projet. Il appelle tous les personnels de la voie professionnelle à se saisir de la pré-rentrée et des heures d'informations syndicales pour échanger avec les collègues des moyens d'actions à mettre en œuvre.

MANQUE SINGULIER D'ENSEIGNANT-ES DANS LES LYCÉES PROS

Pire qu'ailleurs, le métier de PLP n'attire plus ni les candidat·es au CAPLP ni les contractuel·les. Les salaires faibles sont en cause mais aussi les conditions de travail réputées plus difficiles qu'ailleurs du fait des réformes successives et des publics accueillis qui cumulent difficultés scolaires, économiques et sociales.

- Perte de 1450 postes de PLP sur le quinquennat précédent
- Des postes non consommés tous les ans : 3 275 postes en 2021

=> Une preuve de la pénurie alarmante de PLP

Postes en LP - Equivalents temps plein

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Prévus	59 938	60 207	60 391	61 076	61 218	60 782
Utilisés		56 932	57 362	57 658	58 097	58 383
Non utilisé :		3 275	3 029	3 418	3 121	2 399

Budget de l'enseignement professionnel public (en milliards d'euros)

Dauget a.	Paule de l'eliseignement professionnel paule (en minuras à ea									
LP	2022	2021	2020	2019	2018	2017				
Prévus	4,634	4,565	4,503	4,446	4,420	4,368				
Consommé		3,863	3,856	3,841	3,883	3,883				
Non consommé :		15,4 %	14,4 %	13,6 %	12,1 %	11,1 %				

Tous les ans, contrairement aux enseignements de collège et LGT, l'enseignement professionnel public ne consomme pas tous les moyens prévus en loi de finance initiale. Il manque des PLP, des cours ne sont pas assurés pour les élèves de la voie pro. Il n'est pas rare qu'une classe n'ait pas de professeur e pour une discipline plusieurs mois quand ce n'est pas toute une année.

491 postes perdus au concours

Plus d'un quart des postes n'est pas pourvu cette année (491 sur 1870). Si la réforme 2022 du recrutement est en partie responsable, le quinquennat Blanquer s'est déjà illustré par une hausse du nombre de postes non pourvus (15 % en 2021). Avec les doubles admissions CAPES-CAPLP et les non prises de postes suite à la gestion catastrophique des affectations par le ministère et les rectorats, ce sont bien plus de 500 postes de PLP qui seront ainsi perdus pour cette rentrée.

=> une autre preuve de la pénurie de PLP

Augmentation du nombre de contractuel·les dans les LP

Fautes de PLP titulaires en nombre suffisant, le ministère recrute de plus en plus de PLP contractuel·les, sans formation pédagogique. En 2021-2022, ils/elles représentaient **14,5 % des enseignant·es en charge d'élèves dans la voie professionnelle**. Ce chiffre était de 10,1 % en 2016-2017. Sur l'ensemble du 2^d degré, seulement 7,7 % des enseignant·es sont contractuel·les.

=> solution insuffisante pour combler le manque de PLP titulaires

PROPOSITIONS DU SNUEP-FSU

Améliorer les conditions de travail

Redonner du temps d'enseignement :

- → par le retour à des parcours en bac pro 4 ans et en CAP 3 ans.
- → en redonnant les heures disciplinaires perdues

Abroger les dispositifs de la Transformation Blanquer de la voie pro : co-intervention, chef-d'œuvre, familles de métiers...

La valorisation de la voie professionnelle prônée par Blanquer reste une chimère. L'attractivité ne pourra s'améliorer qu'en augmentant les salaires et en améliorant les conditions de travail, dégradées ces dernières années par la réduction des heures de cours et la mise en place de dispositifs chronophages et inopérants.

LE PRÉSIDENT ANNONCE UNE RÉFORME D'AMPLEUR DES LYCÉES PROFESSIONNELS SUR LE MODÈLE DE L'APPRENTISSAGE

DÉCRYPTAGE 1

La double tutelle

La voie pro scolaire est dorénavant placée sous une double tutelle ministère du Travail et Éducation nationale : au-delà de cette double autorité, quel projet global ?

Afin de mesurer les objectifs « masqués » de cette double tutelle il est essentiel de comprendre les enjeux qui ont marqué et qui marquent toujours l'histoire et les débats autour de la formation professionnelle des jeunes qui se destinent à un métier d'employé · e et/ou d'ouvrier · e. Elle a été l'objet de nombreux conflits et de rapports de force entre le ministère du travail et celui de l'éducation nationale (ou leurs ancêtres) car deux visions se sont toujours opposées portant des objectifs souvent très opposés :

- La vision portée par le patronat : la formation professionnelle des jeunes doit répondre aux besoins immédiats et locaux des entreprises. Mais ce sont les pouvoirs publics qui doivent la financer.
- La vision portée par les syndicats et un temps soutenue par le ministère de l'Éducation nationale : la formation professionnelle des jeunes doit être en lien avec les besoins économiques d'un pays (donc répondre à la question : de quels métiers un pays a-t-il besoin demain pour répondre aux enjeux qui se posent en termes d'intérêt général pour la population) mais elle a aussi la mission de former les jeunes à la citoyenneté.

En 1920, après une période de double tutelle, la question du ministère d'appartenance de la formation professionnelle des jeunes a été officiellement tranchée : elle a été rattachée au ministère plein et entier de l'instruction publique. Tout n'a pas été réglé par cet acte politique fort – notamment son financement, l'accès des classes populaires à l'instruction et la formation, l'accès des filles à certains métiers.... Mais cette vision émancipatrice et progressiste s'est généralisée jusque dans les années 1990/2000.

En 2022, même si les débats et les rapports de force entre les tenants de ces deux visions ont persisté et que la vision émancipatrice a perdu beaucoup de terrain, pour la première fois depuis 1920, la double tutelle est réhabilitée.

Ce choix acte clairement que le gouvernement et le ministère de l'éducation nationale abandonnent l'aspect émancipateur de la formation professionnelle des jeunes et portent explicitement la vision étriquée du patronat : réduire la formation aux simples apprentissages des gestes techniques en répondant aux exigences économiques locales à un moment T, au détriment d'une formation globale et équilibrée entre savoirs généraux et savoirs professionnels.

Alors que les lycées professionnels forment encore et de manière globale à de multiples métiers, le danger est imminent qu'ils se transforment en établissements de formatage à l'emploi avec des entreprises – notamment celles en difficulté de recrutement, qui viendront y piocher de la main d'œuvre gratuite.

DÉCRYPTAGE 2

L'apprentissage un modèle : vraiment ?

Le développement de l'apprentissage occupe de très nombreux débats médiatiques et quasi tous les ministres invité.es à s'exprimer en font la promotion. Présenté comme une solution magique au chômage, à la reprise économique, à l'insertion réussie voire à l'échec scolaire....il bénéficie de largesses financières d'ampleur de la part de Bercy.

Les multiples plans de relance, notamment ceux en lien avec la crise du COVID, ont représenté une aubaine pour le gouvernement qui a pu distribuer sans contestation massive et sans véritable contrôle **12 milliards d'euros** d'argent public pour son développement : la moitié (en gros) étant fléchée vers les CFA, l'autre distribuée sans contrepartie aux entreprises qui signent des contrats avec des jeunes de 29 ans et moins.

Ces aides réclamées haut et fort par les organisations patronales sont généralement reconduites sans bilan rigoureux. Pourtant il existe bien une face cachée peu glorieuse de l'apprentissage qui peine à émerger dans le débat public.

APPRENTISSAGE VERSUS LYCÉE PROFESSIONNEL

	Lycée pro (LP)	Apprentissage			
Statut des jeunes	Élève	Salarié∙e			
	À tous les élèves sortant de 3° Moyenne d'âge des élèves : 15 à 20 ans (environ)	À tous les jeunes de 16 à 29 ans qui trouvent un employeur pour signer un contrat d'apprentissage dans la filière de leur choix.			
À qui s'adressent ces deux systèmes ?	En réalité, sont orienté·es en LP les élèves aux résultats scolaires fragiles dont certain·es sont, en plus, affecté·es sur des filières non choisies faute de places suffisantes dans celle de leur choix.	En réalité, l'apprentissage se développe surtout dans le supérieur (+33 % en 2021) pour des jeunes déjà qualifié·es (BTS, ingénieur, master). Il stagnait voire baissait pour les 1 ^{ers} niveaux de qualification (CAP/Bac) mais légère reprise en 2021.			
Effectifs en 2021 ¹	625 000 ² Bac pro : 510 000 CAP : 100 000	835 000 (tous niveaux/tout âge) Bac pro : 65 000 CAP : 174 000			
Budget	4,6 milliards d'€	11,3 milliards d'€			
Temps de formation en établissement / centre :	Bac pro : 2 520 h (soit 84 semaines) sur 3 ans CAP : 1 705 h (soit 55 semaines) sur 2 ans	Bac pro : 1 850 h (soit 53 semaines) sur 3 ans CAP : 800 h (soit 23 semaines) sur 2 ans			
Temps en entreprise	Bac pro: 22 semaines sur 3 ans CAP: 12-14 semaines sur 2 ans	Bac pro : 88 semaines sur 3 ans CAP : 71 semaines sur 2 ans			
Taux d'accès au diplôme en 2019³	Bac pro : 67,6 % CAP : 72,9 %	Bac pro : 41,4 % CAP : 58,6 %			
dipionie en 2019	(correspond au nombre de jeunes qui entrent en formation et qui obtiennent le diplôme)				
Taux de poursuite d'études	46 %	9,4 %			
Taux de décrochage / taux de rupture de contrat	Environ 13 %	Autour de 40 % seuls 60 % des entrant·es en apprentissage sont pris en compte dans les chiffres présentés par le gouvernement quand il évoque les taux d'emploi des jeunes			
Taux d'emploi des jeunes 24 mois après leur sortie d'études	Bac pro : 53 % CAP : 41 %	Bac pro : 73 % CAP : 66 %			

1- Source : DEPP 2022

2- Public et privé sous contrat

3-Rapport annuel de performance annexé au PLFR 2

- **l'apprentissage trie les jeunes** : CV et entretien d'embauche à l'entrée. Les jeunes aux résultats les moins fragiles et au comportement les plus adaptés sont donc recrutés par les employeurs. De plus, on retrouve les biais du monde du travail en termes de discrimination : l'apprentissage est très masculin et plutôt blanc.
- L'apprentissage choisit ses filières et n'ouvre que des filières attractives qui présentent un taux d'insertion correct à la base. Très peu de baccalauréat AGORA (gestion administration) par exemple.

La carte des formations en LP est pilotée par les rectorats et les régions qui doivent en amont de leur décision consulter les branches professionnelles. La réalité est que cette carte n'a quasiment pas évolué depuis 10 ans. Les rectorats n'ont pas de consignes ministérielles pour ouvrir des filières attractives ni les budgets en personnels (pour rappel 1400 postes de PLP ont été supprimés sur le quinquennat). Ainsi, au-delà du fait que le tertiaire se soit développé sur le marché de l'emploi, les filières sont beaucoup moins onéreuses en personnels (34 élèves par classe n'est pas rare) et en atelier (les postes informatiques déjà présents dans les lycées pour toutes les disciplines suffisent).

- Avec cette sévère sélection : les chiffres d'insertion sont effectivement meilleurs par apprentissage mais les effectifs de jeunes et les filières sont très différents, et ces taux tendent à se rapprocher avec les années.
- le diplôme constitue toujours un rempart contre les risques du chômage et plus on est diplômé plus on est dans l'emploi.
- les aides publiques : elles sont pléthores à être fléchées sur l'apprentissage et leur bilan est de plus en plus opaque. Une entreprise qui conclut un contrat avec un·e jeune mineur·e perçoit 5 000 euros et pour un·e majeur·e 8 000 euros. Le plan 1 jeune 1 solution a déjà bénéficié de 11 milliards d'euros versées aux entreprises sans condition d'embauche. Les lycées professionnels publics sont dotés de 4,6 milliards d'euros pour 650 000 jeunes.

Mixage des publics et des parcours dans les LP

L'apprentissage laisse sur le carreau 40 % des jeunes qui s'engagent dans un cursus professionnel. Près de trois quarts d'entre eux stoppent net leur formation initiale et grossissent le nombre de NEET (jeunes sans solution d'emploi ni de formation). Pour pallier ce problème majeur, mais volontairement tu de l'apprentissage, le ministère active le levier des lycées professionnels. Il veut intégrer les apprentires dans les classes d'élèves de LP, sans dépense supplémentaire, le temps qu'ils retrouvent un contrat.

De plus, l'apprentissage en bac pro ne fonctionne pas (65 000 jeunes seulement). Les entreprises ne s'engagent pas sur trois ans et considèrent que des élèves sortants de 3eme ne sont pas assez « mûr·es » ou plutôt pas adapté·es aux conditions de travail. Le gouvernement veut donc généraliser ce qui existe dans quelques classes : faire entrer les élèves en seconde et en première en LP et mettre en place des classes de terminales (parfois de 1^{re}) en apprentissage.

Les apprenti·es intégré·es dans des classes séparées ou dans les classes d'élèves représentent une économie conséquente pour le ministère et lui permet de répondre aux exigences des organisations patronales qui réclament de la main d'œuvre gratuite et « volontaire ».

Le mixage des publics et des parcours présente aussi bien des difficultés dans l'organisation des établissements et des vies scolaires.

L'intérêt ici n'est certainement pas la formation des jeunes :

- 1) car d'une part **l'entreprise n'est pas formatrice** : les jeunes sont directement placé·es sur un poste de travail pour apprendre des gestes techniques et aucun·e tuteur·trice n'a de temps dédié en entreprise pour le former (contrairement aux enseignant.es en l'atelier dans les LP)
- 2) plus les jeunes seront orienté·es en apprentissage moins le ministère aura besoin de PLP.

DÉCRYPTAGE 3

Instrumentalisation des filières pour les calibrer sur les besoins économiques locaux et immédiats des entreprises

La pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs d'activité a augmenté fortement depuis le dernier quinquennat (300 000 en 2017, 1 million en 2022). Ces secteurs (hôtellerie-restauration, bâtiment, métiers de bouche...) sont désertés par les actifs du fait des conditions salariales et de travail déplorables. Plutôt que d'obliger les branches à rectifier ces problèmes majeurs en revalorisant les métiers, le ministère préfère instrumentaliser la formation professionnelle des jeunes sortant de 3e vers ces secteurs.

Pour le SNUEP et la FSU: il y a urgence à repenser les cartes de formations au prisme de l'intérêt général et de ce dont a besoin le pays pour répondre aux enjeux d'avenir plutôt qu'aux besoins immédiats et locaux des entreprises. Répondre aux enjeux climatiques nécessite des formations nouvelles ou des contenus renouvelés notamment dans les transports et le bâtiment mais aussi dans la production alimentaire et agroalimentaire. La crise sanitaire a révélé des carences dangereuses pour la population en termes de production locale, une nécessaire planification concernant la réindustrialisation du pays devrait faire partie des priorités. Répondre aux enjeux du Grand Âge à l'heure des scandales des EPHAD devrait imposer des formations solides et qualifiantes dans les métiers du soin et du lien. Alors que les études révèlent que plus le niveau de diplôme est élevé, plus les jeunes sont en emploi, le ministère serait bien inspiré de renforcer les parcours, les contenus de formation en LP pour permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre des études post bac.

DÉCRYPTAGE 4

Doublement des PFMP (stages) et rémunération des élèves de terminale

Le gouvernement annonce vouloir doubler le nombre de PFMP en classe de terminale (on passerait de 8 à 16 semaines en bac pro, et de 6-7 à 12-14 semaines en CAP) ce qui revient à diminuer d'autant le nombre de semaines en LP donc le nombre d'heures disciplinaires, diminuant ainsi le nombre de PLP.

En 2009 : passage du bac pro 4 ans à 3 ans : perte d'une année d'enseignement dont les élèves de LP qui, parce qu'ils cumulent difficultés sociales et scolaires, avaient besoin de plus de temps pour bénéficier d'une formation de qualité et sécuriser leur parcours scolaire.

En 2018: Transformation Blanquer de la voie professionnelle. Grosse perte d'heures (3 à 4 h/semaine) notamment en enseignement général. Aussi, avec l'instauration des familles de métiers en seconde (sorte de seconde pro généraliste), la préparation réelle à un métier est repoussée en classe de 1^{re}. On est passé d'un bac pro 3 ans à un bac pro 2 ans dans les matières professionnelles.

2022 : si le projet aboutit alors la préparation à un métier ne s'effectuera qu'en classe de 1^{re}. Les élèves n'auront quasiment plus d'heures d'atelier puisque l'entreprise les formera ! Difficile en un an seulement de cours de matières professionnelles d'acquérir des compétences et savoirs professionnels solides.

Persiste une idée reçue très tenace : l'entreprise serait formatrice. Or, il est nécessaire de rappeler que non l'entreprise n'est quasi jamais « formatrice » sur des postes d'exécutants. C'est un recul sans précédent que de penser qu'apprendre sur « le tas » des gestes professionnels est suffisant pour les jeunes qui se destinent aux métiers d'ouvrier es et d'employé es. Le projet porté par le SNUEP-FSU et la FSU est la nécessité absolue d'apprendre globalement son métier : gestes techniques mais aussi savoirs liés à la sécurité des postes de travail, savoir professionnel global, droit du travail ET savoirs généraux pour la dimension éducative des jeunes.

Les conséquences seront aussi dramatiques pour les postes des PLP des disciplines professionnelles.

Avec ce projet c'est une transformation profonde des lycées professionnels qui est en jeu. Alors que la voie professionnelle publique et scolaire forme des jeunes à des métiers, elle pourrait muter en une sorte de voie pour formater à l'emploi.

LA TRANSFORMATION BLANQUER DE LA VOIE PRO TOUJOURS REJETÉE PAR LES PLP













Source : Enquête Harris Interactive pour le SNUEP-FSU, mars 2022

ÉTAT DES LIEUX

- 794 lycées professionnels et 738 lycées polyvalents, donc avec une SEP (section d'enseignement professionnel), 78 EREA, sur l'ensemble du territoire (public).
- 625 000 jeunes sont scolarisé·es dans cette voie (17 % en CAP et 82 % en Bac Pro) soit 27,5 % de la jeunesse lycéenne (public + privé sous contrat). 510 000 sont dans le public.
- 355 000 jeunes préparent un diplôme professionnel par la voie de l'apprentissage.
- 100 spécialités de baccalauréat professionnel y compris les options (57 % des élèves en services, 43 % en production).
- 133 66 élèves (77 % des élèves de 2^{de} pro) préparaient une seconde professionnelle par famille de métiers à la rentrée 2021.
- 189 spécialités de CAP y compris les options (44 % des élèves en services et 56 % en production).
- Plus de 21 000 apprenti∙es CAP et bac pro étaient dans les lycées publics en 2020-2021 (+1000 / 2019-2020).

Les élèves de lycée professionnel

sources: MEN-DEPP et RAP

Entre 2010 et 2021 : - 8,7% d'élèves dans l'enseignement professionnel public. 508 164 élèves en 2021 ; 556 492 en 2010.

Constat 2021 : 626 723 élèves (- 11 600 élèves) public et privé

Public : - 9 100 élèves (-1,8 %) / privé : - 2 500 (- 12,1 % / 118 600 élèves).

La part de l'enseignement public continue de progresser (+1,1 pt / 2010).

22,5 % des sortant es de 3e et SEGPA sont entré es en 2de pro ou 1re CAP.

Rentrée 2022 (prévisions)

621 200 élèves dont 504 500 dans l'enseignement professionnel public : - 3 664 (-0,7 %) / 2021. Sur le quinquennat, 20 000 élèves en moins dans la voie professionnelle.

Vers 2023...2026

Contrairement aux prévisions établies en 2021, les effectifs sont estimés à la baisse dans les 4 prochaines années (- 6000).

Crédits pédagogiques (Rapports annuels de performance)

3,5 millions consommés en 2021 sur les 6,3 millions prévus (55%)

Les collèges et les LGT ont plus consommé que les crédits prévus.

Versés directement aux LP :

2021	2020	2019	2018	2012
2,95 millions	3,55 millions	6,69 millions	8,71 millions	10,7 millions

Au budget 2022, les crédits pédagogiques prévus sont abaissés à 4,13 millions d'euros.

Taux d'accès au diplôme des élèves ou apprenti-es inscrit-es en première année d'un cycle de formation

%	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Elèves de CAP	72,9	81,4	77	71,1	77
Apprentis de CAP	58,6	64,2	64	Non connu	66
Elèves de bac pro	67,6	76,4	74	67,6	74
Apprentis de bac pro	41,4	41,6	Non déterminé	Non connu	Non déterminé

Taux de sortie de l'Éducation nationale

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1ère année CAP	17,7	17,5	16,9	18,5	12,8	16,9
2 ^{de} Bac pro	10,0	9,6	9,7	9,8	7,4	9,2
1 ^{re} Bac pro	9,5	10,0	10,4	10,9	8,1	10,3

Les professeur·es de lycée professionnel

Rémunération et temps de service des PLP

56 721 PLP dont 50,7 % de femmes.

L'obligation réglementaire de service des PLP est de 18 heures, celle des CPE de 35 h.

Le service hebdomadaire effectif moyen des PLP titulaires est de 19,6 h pour les hommes et 19,1 h pour les femmes.

Salaire net moyen en 2020 : 2 847 € (dont 15 % de primes, indemnités et heures supp)

Ratio femme/homme: 0,95

CONCOURS CAPLP

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Postes	2 480	1 818	1 728	1 538	1 538	1 644	1 669	1 632	1 767	3 308
Admis	2 356	1 792	1 702	1 498	1 521	1 591	1 526	1 513	1 467	2 436
	-5,0%	-1,4%	-1,5%	-2,6%	-1,1%	-3,2%	-8,6%	-7,3%	-17,0%	-26,4%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Postes	2 145	2 285	2 245	1 905	1 905	1 815	1 810	1 870
Admis	1 789	1 970	1 937	1 713	1 651	1 641	1 535	1 379
	-16,6%	-13,8%	-13,7%	-10,1%	-13,3%	-9,6%	-15,2%	-26,3%